

**Département  
Des ARDENNES**

=====  
**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----  
**Conseillers de la Communauté  
en exercice : 43**

**EFFECTIF LEGAL : 43**

-----  
**Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 27.09.2022  
Convocation faite  
Le 13.09.2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----  
**Séance du 19 septembre 2022**  
-----

L'an deux mil vingt-deux, et le lundi dix-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX (à partir du point n°2022-09-156), Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (à partir du point n°2022-09-156), M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M<sup>me</sup> Laure BARBE, M. Jacky DEVIN, M<sup>me</sup> Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>mes</sup> Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** M. Pascal GILLAUX (jusqu'à l'approbation des comptes-rendus du 16 juin et du 26 juillet 2022), M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Claude WALLENDORFF (jusqu'à l'approbation des comptes-rendus du 16 juin et du 26 juillet 2022), M<sup>mes</sup> Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Brigitte DUMON (pouvoir à M. Jean GUION).

M. Richard CHRISMENT, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Délibération  
N°2022-09-157**

**Cotisation 2022 à la  
Maison Locale pour  
l'Emploi des Jeunes  
Nord-Ardenne (MILO)**

Vu l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2004-12-193 du 2 décembre 2004 accordant l'adhésion de notre Communauté à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes Nord-Ardenne,

Vu l'arrêté n°2005-103 du 2 mai 2005 notifiant la nouvelle compétence de notre Communauté pour l'adhésion et le conventionnement avec les associations chargées de l'information, l'orientation et l'insertion des jeunes de moins de 26 ans et la convention passée avec la MILO,

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Mission Locale du 07 juin 2022,

Considérant l'appel à cotisation de la Présidente de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes Nord-Ardenne (MILO), par courrier du 27 juillet 2022, d'un montant de 43 387,20 €,

Considérant que le montant de la cotisation 2022 s'élève à 1,70 € par habitant, soit 46 098,90 €,

Considérant que la Mission Locale a un solde créditeur d'un montant de 2 711,20 €,

Entendu le Président saluer la bonne gestion de cette association et sa décision de solliciter une subvention moindre, du fait de son excédent,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **décide** de verser, pour 2022, une cotisation à la MILO de 43 387,20 €.

Cette cotisation est inscrite à l'article 6281 « Concours Divers : cotisations » du Budget Principal 2022 de la Communauté.

M. Mathieu SONNET, membre du Conseil d'Administration de la MILO, n'a pris part, ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

Pour le Président de la Communauté  
de Communes Ardenne Rives de Meuse  
Le Premier Vice-Président  
Daniel DURBECQ

